



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Commission du développement social

#### Quarante-troisième session

9-18 février 2005

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social  
et de la vingt-quatrième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale : thème prioritaire : examen  
de la poursuite de l'application des textes issus  
du Sommet mondial pour le développement social  
et de la vingt-quatrième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale**

**Déclaration présentée par les Congrégations de Saint-Joseph,  
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif  
général auprès du Conseil économique et social, et par  
School Sisters of Notre Dame et Sisters of Mercy of the Americas,  
organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif  
spécial auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

\* \* \*

---

\* E/CN.5/2005/1.



## **L'éducation est la clef du développement social**

L'accès de tous à un enseignement équitable et de qualité est un puissant moyen pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague : l'élimination de la pauvreté; la promotion du plein emploi; et l'encouragement de sociétés stables, sûres et justes (A/CONF.166/9). L'éducation favorise la santé physique et mentale. Elle a des retombées positives sur les plans économique, politique et social et favorise les élèves, leur famille et leur communauté. Elle est indispensable à la réalisation d'un développement social durable.

### **Bien des progrès ont été accomplis...**

La communauté internationale a inlassablement appuyé le droit à une éducation équitable et de qualité pour tous. Ce principe, d'abord inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, a été réaffirmé dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et dans la Convention relative aux droits de l'enfant (A/RES/44/25). La Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien (Thaïlande), 1990) et le Cadre d'action de Dakar (Sénégal, 2000) ont inscrit l'éducation en bonne place dans le programme d'action de la communauté internationale. La promesse d'une éducation de qualité pour tous a été répétée dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague (A/CONF.166/9) et précisée dans les objectifs de développement convenus dans la Déclaration du Millénaire (A/56/326).

Dans les années 90, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire s'est accru dans toutes les régions du monde. Aujourd'hui, dans de nombreuses régions, plus de 90 % des enfants d'âge scolaire suivent un enseignement primaire<sup>1</sup>. Sur 128 pays pour lesquels des données sont disponibles, 52 ont réalisé la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire ou ont des chances d'y parvenir d'ici à 2005. Vingt-deux pays devraient l'atteindre d'ici à 2015<sup>2</sup>.

La Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, 2005-2014 (A/RES/57/254) reconnaît l'importance cruciale de l'éducation en vue du développement durable. La résolution rappelle que les travaux de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, et du Sommet mondial pour le développement durable, qui a eu lieu à Johannesburg en 2002, doivent se poursuivre de façon méthodique et cohérente aux niveaux local, national, régional et international en vue du développement durable. Placer l'éducation au centre de l'ordre du jour du développement durable montre clairement combien la communauté internationale est déterminée à lutter contre les crises économique et écologique et à combattre les inégalités et confirme qu'elle est résolue à leur apporter des solutions.

---

<sup>1</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, *Les objectifs du Millénaire pour le développement : un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine, Rapport mondial sur le développement humain 2000* (New York : Oxford University Press, 2003).

<sup>2</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Résumé du rapport Genre et éducation pour tous : le pari de l'égalité* (Paris, publication de l'UNESCO, 2003).

### **Beaucoup reste à faire...**

Bien que la communauté internationale continue de reconnaître l'importance du rôle de l'éducation face aux innombrables défis planétaires du troisième millénaire, il n'existe pas encore d'approche cohérente dans la mise en œuvre des objectifs relatifs à l'éducation. Mentionner l'éducation dans les documents issus des conférences mondiales, sommets et réunions de l'ONU ne suffit pas à constituer un instrument de mise en œuvre efficace. Le fossé entre les promesses que portent les divers documents issus de ces réunions et leur concrétisation continue de se creuser.

Dans le monde, le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire et qui ne sont pas scolarisés est estimé à 121 millions<sup>3</sup>. Seul un peu plus de la moitié de ceux qui entament des études primaires les terminent. En Afrique subsaharienne, seul un enfant sur trois arrive en cinquième année<sup>4</sup>. La plupart des 121 millions d'enfants non scolarisés sont des filles<sup>5</sup>. Presque 60 % des 128 pays pour lesquels on dispose de données risquent de ne pas atteindre la parité dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 – premier test de l'engagement pris dans la Déclaration du Millénaire pour le développement.

Enfin, de toute évidence, l'accès à l'éducation ne suffit pas. Pour vaincre la pauvreté, éliminer les disparités entre les sexes et créer des sociétés justes et viables, il est nécessaire de dispenser un enseignement de qualité. Toute politique de l'éducation qui ne serait axée que sur l'accès à l'enseignement en méconnaissant la réalité sociale, politique, environnementale et économique de l'enfant, la formation et la compétence des enseignants, le contenu culturel des programmes et les moyens pédagogiques ne sortira pas les enfants ni leur famille de la pauvreté et ne parviendra pas à un développement social réel.

**En conséquence, nous recommandons que l'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague tienne le plus grand compte de ceux-ci :**

1. La réalisation des objectifs relatifs à l'éducation exige une plus grande cohésion entre les politiques économique et sociale aux niveaux local, national et international. Pour rendre l'accès à l'éducation pour tous plus équitable, les autorités locales et nationales doivent épargner aux familles les coûts directs et indirects de l'éducation de base. Parallèlement, la communauté internationale doit réduire le fardeau de la dette des pays très endettés, élaborer des mécanismes favorisant le commerce équitable et l'accès aux marchés, et accroître l'aide publique au développement de façon à mobiliser les ressources permettant de donner à tous un enseignement équitable et de qualité.

2. L'élimination de la discrimination à l'égard des filles dans l'éducation est essentielle au développement social. Leur éducation est à la fois un droit essentiel et un aspect fondamental du développement humain. « Les femmes éduquées contribuent de façon essentielle à briser le cycle de la pauvreté entre les générations<sup>6</sup>. » Or, malgré les données scientifiques faisant ressortir les bienfaits de

<sup>3</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Rapport sur la situation des enfants dans le monde 2004* (New York : UNICEF, 2003).

<sup>4</sup> *Rapport sur le développement humain, 2003*.

<sup>5</sup> *Rapport sur la situation des enfants dans le monde, 2004*.

<sup>6</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Accélérer les progrès de l'éducation des filles* (NY : UNICEF, novembre 2003).

l'éducation des filles, cette question est rarement abordée par les responsables de l'élaboration des politiques en tant que moyen d'assurer le développement humain et le progrès social<sup>7</sup>. La planification de l'éducation, en particulier celle des filles, doit être intégrée dans les plans de lutte contre la pauvreté et les politiques de développement, de sorte qu'elle permette d'intégrer les principes relatifs aux droits de l'homme dans les programmes de développement économique. L'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire passera par l'adoption, aux niveaux national et international, d'une éthique tendant à protéger le droit des filles à l'éducation et à garantir un engagement politique fort envers l'égalité des sexes.

3. Les programmes d'enseignement doivent avoir une portée universelle et s'appuyer sur les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'enseignement des droits de l'homme, 1995-2004 (A/RES/49/184) et de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, 2005-2014 (A/RES/57/254), tout comme ils doivent s'intéresser aux connaissances, aptitudes et valeurs nécessaires à la réalisation locale du développement durable. Ils doivent être inculqués par des enseignants attachés aux droits de l'homme, aux valeurs culturelles, à l'égalité des sexes, à la tolérance et au respect de la diversité.

4. Dans de nombreuses régions du monde, des organisations non gouvernementales ont plus d'expérience que l'État en matière d'éducation, notamment des personnes les plus défavorisées. Leur expérience, leur savoir-faire et leur participation à l'élaboration des politiques sont un atout précieux pour garantir l'accès de tous à un enseignement équitable et de qualité.

La présente déclaration est approuvée et appuyée par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ci-après :

Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur  
Dominican Leadership Conference  
Elizabeth Seton Federation  
Franciscans International  
Association internationale des écoles de service social  
Fédération internationale des centres sociaux et communautaires  
Fédération internationale des femmes diplômées des universités  
International Presentation Association of the Sisters of the Presentation  
Soeurs de Notre-Dame de Namur  
Society of Catholic Medical Missionaries  
VIVAT International

---

<sup>7</sup> *Rapport sur la situation des enfants dans le monde, 2004.*